



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## programmes

Question écrite n° 72635

### Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le projet de réforme de la voie technologique. En effet, la réforme de la classe de seconde prévoit la réduction des enseignements de biologie de laboratoire et paramédicale (BLP). En classe de première, la fusion des actuelles séries STL (biotechnologies et sciences physiques et chimie) risque d'occasionner une désaffectation de la série technologique, alors que la filière actuelle STL-BGB (biochimie génie-biologique) voit régulièrement ses effectifs augmenter. Les enseignants de cette filière technologique insistent sur la nécessité de maintenir des filières STL séparées, et expriment le souhait de participer à une concertation sur le projet de réforme. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend tenir compte des préoccupations du corps enseignant et s'il compte accéder à leur demande de concertation sur le projet de réforme.

### Texte de la réponse

Conformément à la volonté du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique, en particulier dans les séries STI et STL, a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique permettant de mieux préparer les élèves aux études supérieures et de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Les nouvelles séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués) remplaceront les séries STI et STL dès la rentrée 2011 en classe de première et à la rentrée 2012 en classe terminale. Cette réforme a fait l'objet d'une large concertation, notamment au sein du comité interprofessionnel consultatif et du Conseil supérieur de l'éducation. La lisibilité des formations industrielles sera renforcée et l'orientation des élèves sera facilitée. Le nombre de spécialités passera de 17 dans les actuelles séries STI et STL à 7 dans les nouvelles séries STI2D, STL et STD2A. S'agissant de la série STL, ce nombre passera de 4 à 2. Pour autant, la distinction des domaines « biotechnologies » et « sciences physiques et chimie » est maintenue. En effet, les élèves scolarisés dans la nouvelle série STL devront choisir entre la spécialité « biotechnologies » et la spécialité « sciences physiques et chimiques en laboratoire ». L'ensemble de la réforme de la classe de seconde et du cycle terminal des séries STI et STL devrait rendre aux formations technologiques industrielles et de laboratoire une attractivité qu'elles avaient en partie perdue. Par conséquent, un nombre croissant d'élèves devrait se tourner, dans les années à venir, vers une voie technologique devenue véritable voie d'excellence.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise Imbert](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72635

**Rubrique :** Enseignement secondaire

**Ministère interrogé :** Éducation nationale

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 2 mars 2010, page 2260

**Réponse publiée le :** 5 octobre 2010, page 10873